

## **BAREME DES HONORAIRES DE TRANSACTION**

<b>Honoraires TTC (TVA 20%)</b>	<b>Prix de Vente Net Vendeur</b>
5 000 €	jusqu'à 70 000€
7 000 €	de 70 001 € à 110 000 €
10 000 €	de 110 001 € à 210 000 €
12 000 €	de 210 001 € à 290 000 €
15 000 €	de 290 001 € à 350 000 €
20 000 €	de 350 001 € à 450 000 €
5%	Au-delà de 450 001€

Barème des honoraires de transaction - mise à jour du 29 mai 2018

Sauf convention contraire entre les parties, les honoraires sur les transactions immobilières sont à la charge du mandant

En application de l'article L.616-1 du code de la consommation, le médiateur de la consommation dont relève l'Agence Pôle Sud Immobilier est le suivant : Médiation - vivons mieux ensemble 465 Avenue de la Libération à NANCY (54000).

Email : [mediation@vivons-mieux-ensemble.fr](mailto:mediation@vivons-mieux-ensemble.fr) Site internet : <https://www.mediation-vivons-mieux-ensemble.fr>